

COMMUNE D ESCOUBES-POUTS
Place de l'Eglise

65100 ESCOUBES-POUTS

Le 01 avril 2021 ,

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

12/04/2021 à 20 heures 30
Mairie (salle du Conseil Municipal)

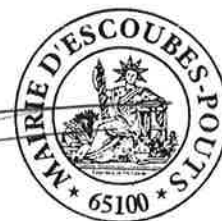
Ordre du jour:

Compte de gestion 2020
Comptes administratifs 2020
Affectation du résultat
Taux des taxes
Budget 2021
Avance sur subventions (prêt court terme)
Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Le Maire,

CARDEILHAC Yves



POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné(e) donne pouvoir à

.....⁽²⁾
de me représenter à la réunion convoquée pour le 12/04/2021 à 20 h 30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le201.....

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du lundi 12 avril 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 01 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Yves CARDEILHAC.
Présents : 11	
Votants: 11	Sont présents: Yves CARDEILHAC, Laurent GIMENEZ, Nicolas LACRAMPE, Joëlle CAPERET, Gérard GABIN, Francine GALY, Florian LAFFONT, Patrick LARRIBERE, Florence CAPERET, Jérôme PUJO-POURRET, Christophe ARAGON
	Représentés:
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Laurent GIMENEZ

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION - 2021 017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARDEILHAC Yves

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - 2021 018

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 31 465.30

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 968.85

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 762.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	19 496.45
Résultat cumulé au 31/12/2020	31 465.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	31 465.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	22 732.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	8 733.11
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2021 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent GIMENEZ

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CARDEILHAC Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		61 119.96		11 968.85		73 088.81
Opérations exercice	112 508.93	39 475.78	73 376.71	92 873.16	185 885.64	132 348.94
Total	112 508.93	100 595.74	73 376.71	104 842.01	185 885.64	205 437.75
Résultat de clôture	11 913.19			31 465.30		19 552.11
Restes à réaliser	45 247.00	34 428.00			45 247.00	34 428.00
Total cumulé	57 160.19	34 428.00		31 465.30	45 247.00	53 980.11
Résultat définitif	22 732.19			31 465.30		8 733.11

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: VOTE DU TAUX DES TAXES - 2021 020

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) devient 27,84 % (soit 24,69 % + 3,15 %)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme.

TAXES	TAUX 2020 (rappel)	TAUX 2021
Taxes foncières propriétés bâties	24,69 % + 3,15 %	27,84 %
Taxes foncières propriétés non bâties	26,32 %	26,32 %

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité, de voter pour 2021 les taux suivants :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 27,84 %

- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 26,32 %

Objet: EMPRUNT - AVANCE SUR SUBVENTIONS - 2021 021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de faire un emprunt à court terme en attente des subventions, afin de pouvoir régler les factures de travaux.

Il fait part des propositions du Crédit Agricole :

PREMIERE PROPOSITION :

Montant de l'emprunt : 37 000.00 euros

Objet : attente subventions

Durée : 24 mois

Taux : fixe proportionnel annuel

Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilités financières)

Valeur de l'index de référence : 0.90 %

Frais de dossier : 100 euros

Catégorie Gissier du prêt proposé : 1A

TEG : 1.0825 %

DEUXIEME PROPOSITION :

Montant de l'emprunt : 37 000.00 euros

Objet : attente subventions

Durée : 12 mois

Taux : fixe proportionnel annuel

Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilités financières)

Valeur de l'index de référence : 0.65 %

Frais de dossier : 100 euros

Catégorie Gissier du prêt proposé : 1A

TEG : 0.9228 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote pour la première proposition, soit :

Montant de l'emprunt : 37 000.00 euros

Objet : attente subventions

Durée : 24 mois

Taux : fixe proportionnel annuel

Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilités financières)

Valeur de l'index de référence : 0.90 %

Frais de dossier : 100 euros

Catégorie Gissier du prêt proposé : 1A

TEG : 1.0825 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de cet emprunt.

Objet: VOTE DU BUDGET - 2021 022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	111 637.00 euros	111 637.00 euros
INVESTISSEMENT	164 193.00 euros	164 193.00 euros
TOTAL	275 830.00 euros	275 830.00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE pour le budget 2021 tel qu'il lui a été présenté.